

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 20/06/00
N° DE DEPOT : 9998
R.C.S. LYON : 344 830 179
N° DE GESTION: 94 B 02011

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
S TELL DIAGNOSTIC

565 RUE DE SANS SOUCI
69760 LIMONEST

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

S'TELL DIAGNOSTIC

Société anonyme

Au capital de 6 000 252 F

Siège social : 565 rue du Sans Souci

LIMONEST (Rhône)

344 830 179 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 MAI 2000**

L'an deux mil, et le neuf mai, à neuf heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 19 avril 2000.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jacques SOTERAS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

MVI TECHNOLOGIES, représentée par Monsieur Patrick BOUCHARD et Monsieur André MAUREL, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe DELORME est choisi comme secrétaire.

Le Cabinet BARBIER FRINAULT ET AUTRES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 14 924 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

SS

H

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- la liste des actionnaires.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Non renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

JS

#

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats du Cabinet BARBIER FRINAULT ET AUTRES, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Alain GOUVERNEYRE, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler et de nommer :

- Le Cabinet CADERAS-MARTIN, ayant son siège social 76 rue Monceau, 75008 PARIS, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Philippe RICHEUX, domicilié 76 rue Monceau, 75008 PARIS, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

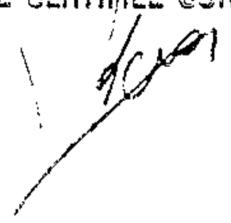
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jacques SOTERAS

Le secrétaire
Philippe DELORME

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Les scrutateurs
MVI TECHNOLOGIES
Représentée par Patrick BOUCHARD

André MAUREL